

COMITÉ SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

28 mai 2024

OI ZOOM SUR CERTAINES ACTIONS DE L'EPAGE

CARTOGRAPHIE THERMIQUE
SUIVI N+3 TRAVAUX EFFACEMENT NEUF-GOUFFRE & FLEUREY
ÉTUDE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES RUISSEAUX DE SANCEY
OPÉRATION COLLECTIVE LIMITOX

- **02 RAPPORT PROVISOIRE ETUDE RKM**
- **03** BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DES DERNIÈRES ANNÉES
- **04** PRISE EN CHARGE FRAIS DE DÉPLACEMENT NATURA 2000
- **05 CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**
- **06** DÉLIBÉRATION HEURES COMPLÉMENTAIRES
- **07 INFORMATIONS DIVERSES**

Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le procès verbal e de la séance du 05 mars 2024.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance.



Pauline VANDEL, arrivée en février 2024

Chargée de mission NATURA 2000, principalement en charge révision/fusion DOCOB et MAEC.

David ORSAT, arrivé en mai 2024

Chargé de mission GEMAPI, en renfort de l'équipe actuelle.



ZOOM SUR CERTAINES ACTIONS DE L'EPAGE

CARTOGRAPHIE THERMIQUE

Cartographie thermique des cours d'eau du périmètre EPAGE

Cartographie thermique réalisée en 2023 durant la période la plus chaude de l'été sur Dessoubre, Cusancin, Doubs Franco-Suisse et Doubs médian

Enseignements recherchés

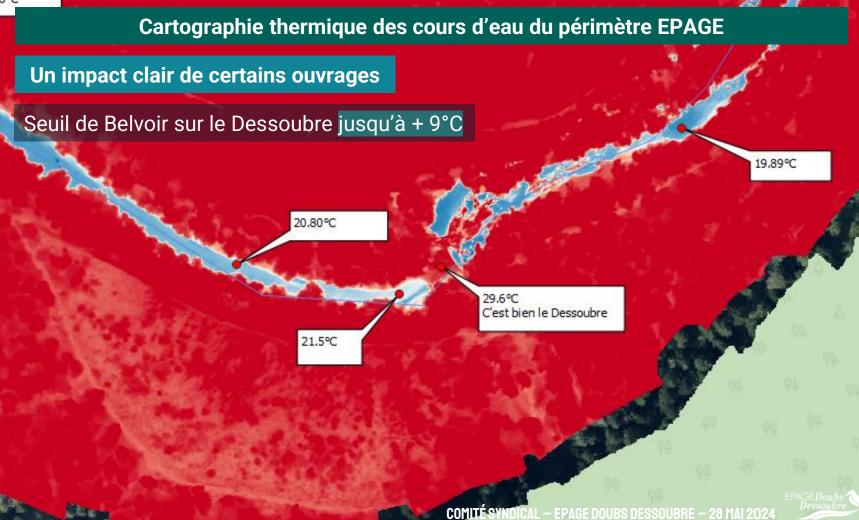
- ✓ Constatation des impacts, ou non, des ouvrages transversaux et du manque de ripisylve sur la température de surface
- ✓ Localisation des zones de refroidissement et de résurgence
- ✓ Une cartographie très visuelle

Impact sur populations salmonidés

Concernant le lien entre thermie et truites :

- ✓ Entre 17 et 19°C : Stress métabolique
- ✓ Entre 19 et 21°C : Stress physiologique niveau 1
- ✓ Entre 21 et 23°C : Stress physiologique niveau 2
- ✓ Entre 23 et 25°C : Stress physiologique niveau 3
- ✓ Au-delà de 25°C : Létal

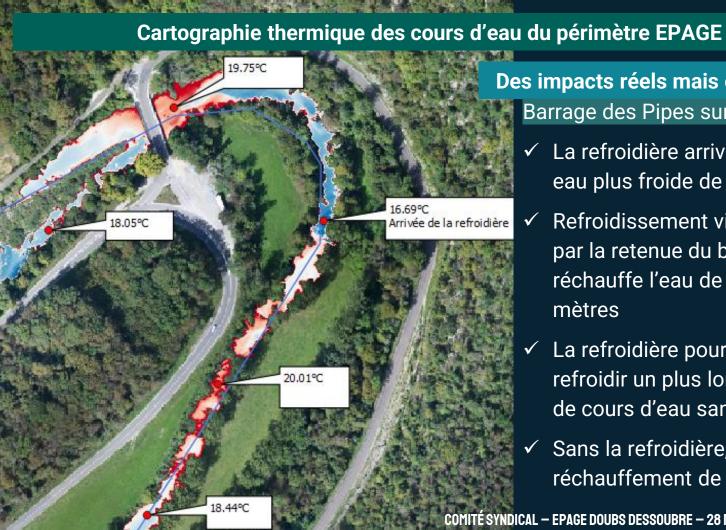








Cartographie thermique des cours d'eau du périmètre EPAGE Un impact clair de certains ouvrages Le Theusseret sur le Doubs Franco-Suisse 24.62°C. Résurgence en rive droite, Refroidissement de 'eau de la zone de remous. Eau pourait être encore plus +2,5°C froide? Des résurgences dans 26.31°C la zone de remous qui ne refroidissent pas ou 26.18°C peu 24.38°C 23.96°C



Des impacts réels mais complexes

Barrage des Pipes sur le Cusancin

- La refroidière arrive avec une eau plus froide de 3,5°C
- Refroidissement vite stoppé par la retenue du barrage qui réchauffe l'eau de 3°C en 160 mètres
- La refroidière pourrait donc refroidir un plus long linéaire de cours d'eau sans l'ouvrage
- Sans la refroidière, réchauffement de 1,5°C



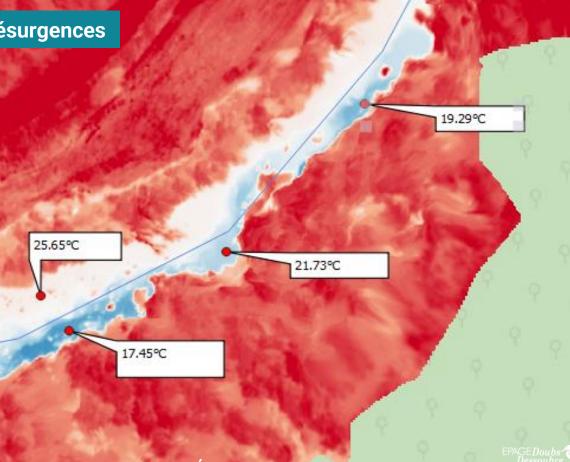
COMITÉ SYNDICAL — EPAGE DOUBS DESSOUBRE — 28 MAI 2024

Cartographie thermique des cours d'eau du périmètre EPAGE

Une localisation fine des résurgences

Cote de Lieprand sur le Dessoubre

- ✓ Des températures létales même dans un milieu non dégradé
- Des résurgences qui refroidissent le milieu
- ✓ Des zones de refuges pour les poissons
 - > Importance d'en permettre l'accès

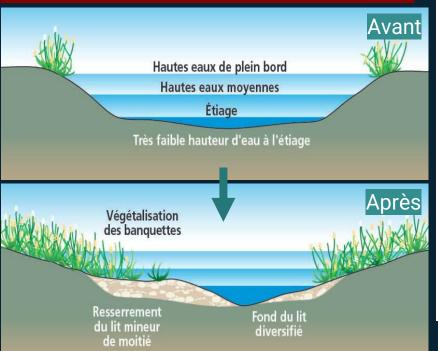


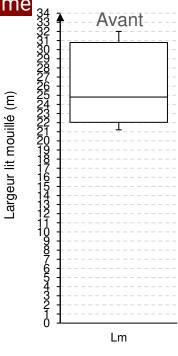
SUIVIN+3 TRAVAUX EFFACEMENT NEUFGOUFFRE & FLEUREY

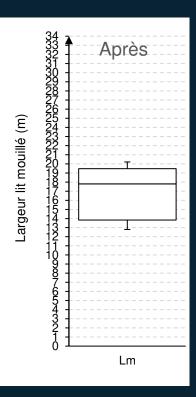
Resserrement du lit

Entre 21 et 32 mètres avant Entre 13 et 20 mètres après travaux

Ce qui permet de restreindre l'étalement de la lame d'eau et de limiter le réchauffement de l'eau



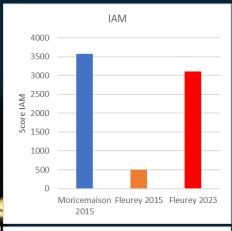


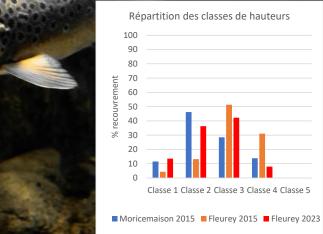


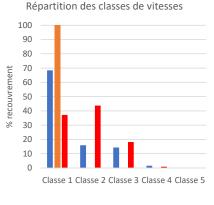


Des habitats piscicoles nettement améliorés

- ✓ Le score d'attractivité des habitats a été multiplié par 6,8 (IAM), proche de la zone témoin
- ✓ Diversification des hauteurs d'eau et des vitesses





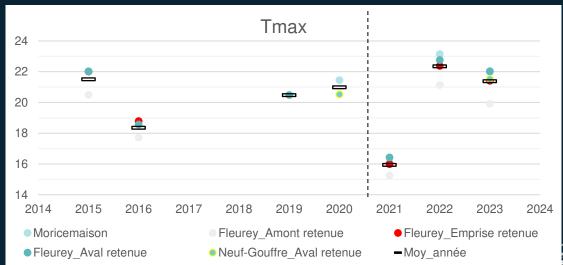




Un secteur à l'eau moins chaude

- ✓ Avant les travaux, la zone de remous est autant voire plus chaude qu'en amont (Moricemaison) et en aval de l'ouvrage
- Après travaux, la zone est plus fraiche que l'aval ou l'amont de l'ouvrage
- Gain d'environ 0,3°C. Semble peu mais important pour la faune piscicole

Gain d'environ 0,3°C. Semble peu mais important pour la faune piscicole



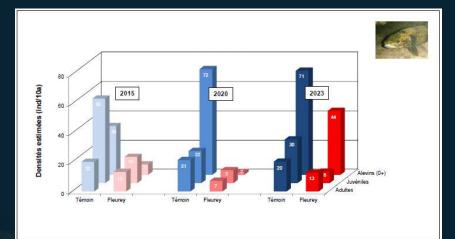


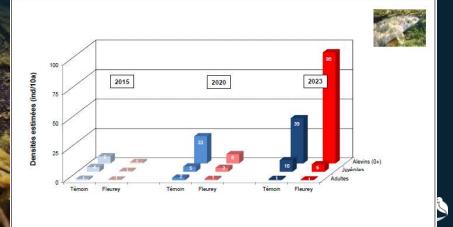




Une nette amélioration des populations piscicoles

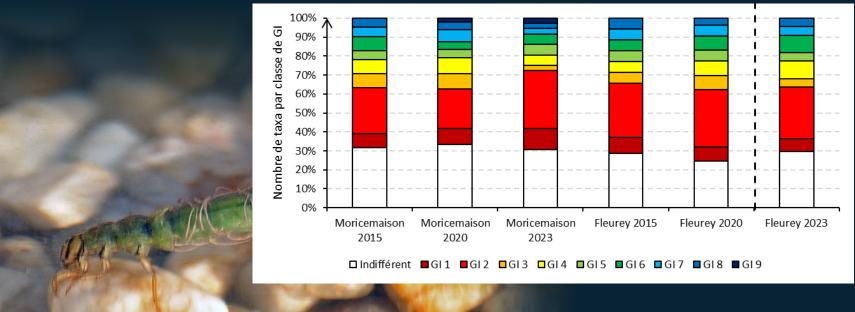
- ✓ Le nombre d'alevins est multiplié par 10 pour truites et ombres
- ✓ Même nombre de juvéniles et d'adultes. A voir évolution à N+6.
 En tout cas, zone remous du barrage n'était à minima pas une meilleure zone de vie que le milieu non aménagé pour les adultes







Le milieu doit encore se stabiliser pour les habitats des macroinvertébrés ? A voir comment évolue la situation lors du suivi N+6 en 2026.





ÉTUDE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES RUISSEAUX DE SANCEY



Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : carte de situation

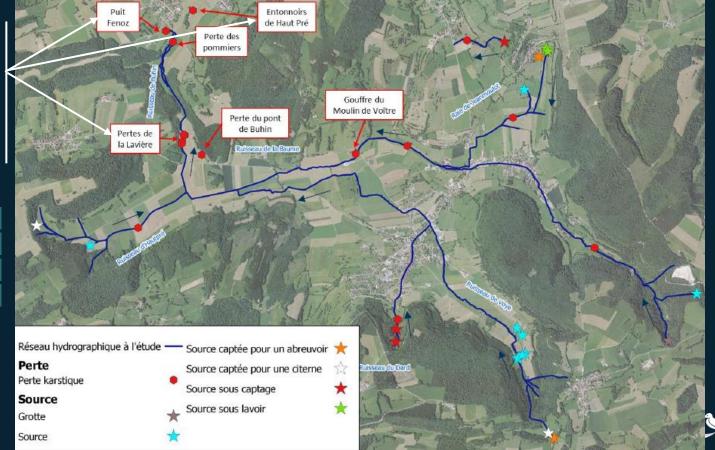




Un fonctionnement hydrogéologique extrêmement complexe, indissociable du projet de restauration hydromorphologique et d'amélioration du risque inondation

Pertes de l Haut Pré et de la Lavière même réseau que puit Fenoz ?

Si ce n'est pas le cas, possible amélioration de l'infiltration et réduction des inondations.



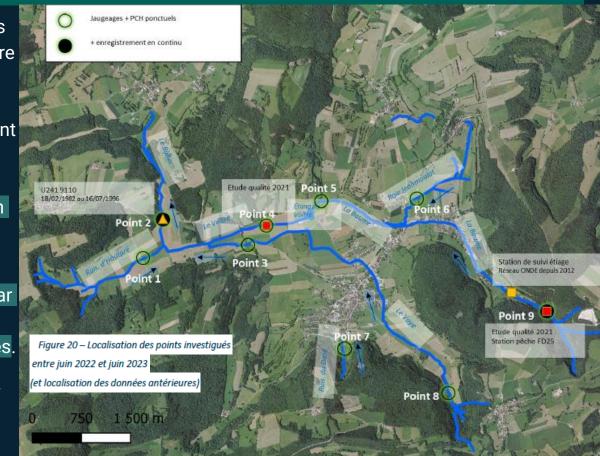


Nécessité d'une modélisation du fonctionnement hydraulique pour comprendre les interactions entre karst, cours d'eau et zones humides

Pas de station de mesure des débits, donc obligation de faire les mesures sur un an pour modélisation hydraulique et comprendre le fonctionnement des ruisseaux, conclusions :
Baume, Voye, Hautpré,
Jeanmoulot : Co alimentation par le karst et les zones
humides.

Assèchement au « milieu » par perte mais aussi du fait des rectifications et des drainages.

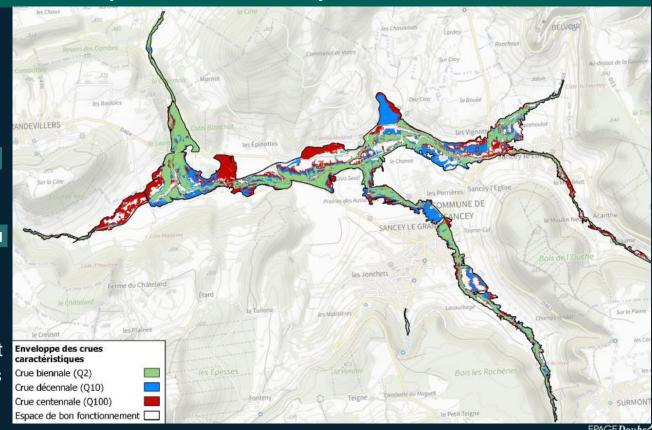
Aval fonctionne en trop plein. En eau que quand le karst déborde.



Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : délimitation de l'espace de bon fonctionnement

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) permet de délimiter l'espace nécessaire pour le bon fonctionnement du milieu d'un point de vue écologique mais aussi au niveau des crues et du risque inondation.

L'EBF est une aide à la décision et permet d'orienter les actions de renaturation à mettre en œuvre.

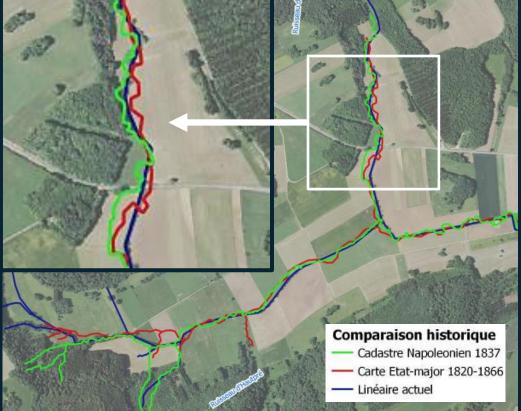




Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : 60% des cours d'eau rectifiés

Comparaison des tracés via les anciennes cartes et les photos aériennes. Certains aménagements sont très anciens. Parfois, pas de données historiques mais des soupçons.







Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : 60% des cours d'eau rectifiés

Au moins 60% du linéaire a été rectifié = homogénéisation des écoulements, appauvrissement des habitats, transition des crues vers l'aval.

Environ 10% du linéaire total avec berges enrochées, mais 20% pour le ruisseau de la Baume!





Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : 60% des cours d'eau rectifiés

Le piétinement des berges n'est pas anodin

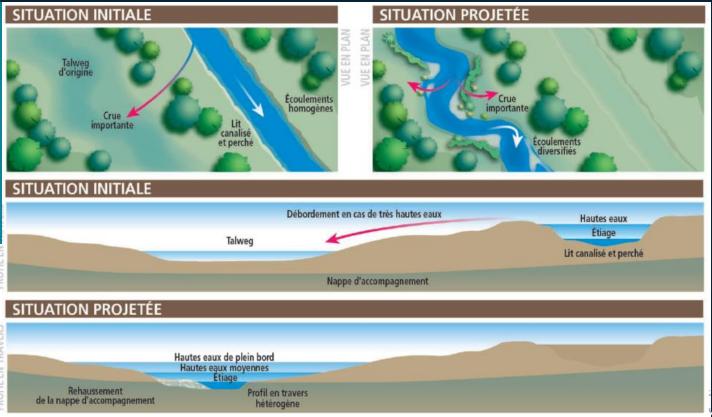
- Destruction
 des berges,
 élargissement
 du lit mineur,
 relargage de MES
- ✓ Manque de végétation, étalement de la lame d'eau, réchauffement de l'eau
- ✓ MES, déjections, dégradation de la qualité de l'eau





Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : propositions d'interventions

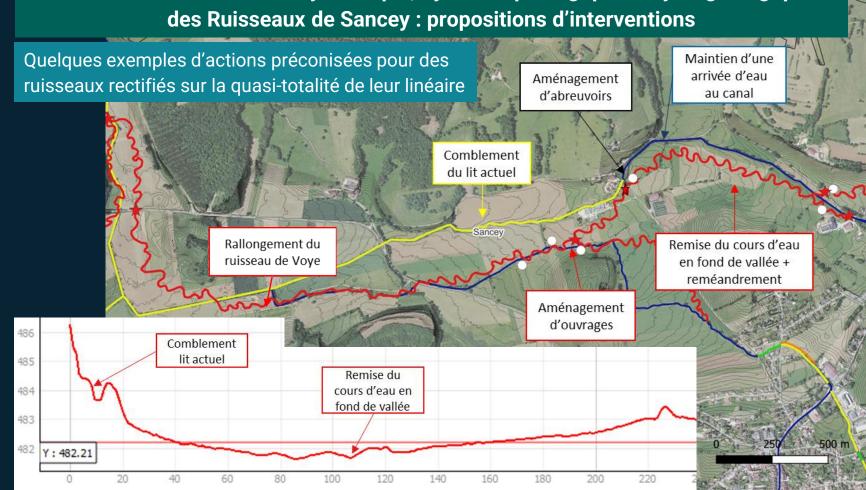
Exemples
d'actions
préconisées
pour des
ruisseaux
rectifiés sur
la quasitotalité de
leur linéaire







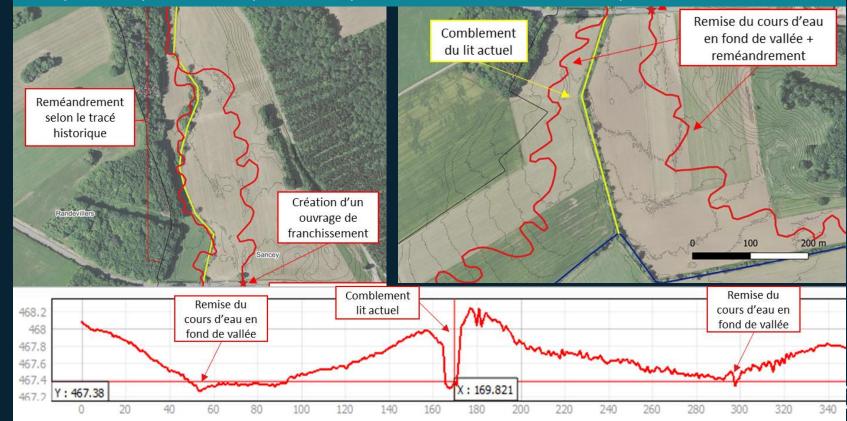
Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : propositions d'interventions





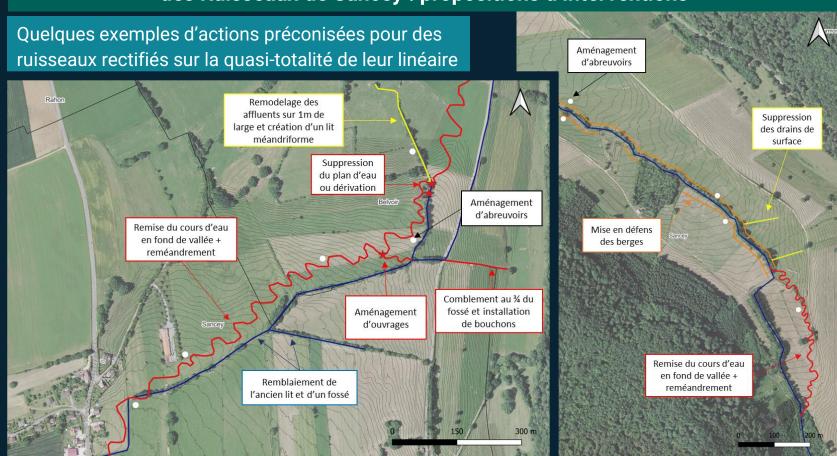
Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : propositions d'interventions

Quelques exemples d'actions préconisées pour des ruisseaux rectifiés sur la quasi-totalité de leur linéaire





Etude du fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrogéologique des Ruisseaux de Sancey : propositions d'interventions



Etude pour la
restauration des
Ruisseaux de Sancey
Coût estimatif
de l'ensemble
de a successión
des travaux :
4 928 040 € TTC
Un programme
d'actions priorisées ,
conditionné à
l'acceptation des
propriétaires locaux
et à décliner sur
plusieurs années.

ronçon	Qualité	Action	Objectifs	Priorité de l'action	Linéaire concerné
AUM01	Très bonne	BAUM01.1	Rétablissement de la continuité écologique au droit des affluents	Faible	78
		BAUM02.1	Restauration continuité écologique - Effacement de 4 seuils		
AUMO2 AUMO3 AUMO3 AUMO4 AUMO4 AUMO4 AUMO4 AUMO4 AUMO4 AUMO4 ARDO1 ARDO1 ARDO2 AUTO1 ARDO2 AUTO1 AUTO2 EANO1 EANO2 OYEO1 OYEO2 OYEO3	Moyenne	BAUM02.2	Remodelage - Suppression des contraintes latérales	Forte	859
	20.	BAUM02.3	Gestion de l'accès du bétail au ruisseau		
AUM03	Très mauvaise	BAUM03.1	Restauration de la qualité physique et entretien de la ripisylve (Suppression des contraintes latérales vétustes, remodelage, restauration du fond artificiel, diversification du lit mineur, plantation de ripisylve)	Moyenne	1 420
AUM04	Mauvaise	BAUM04.1 BAUM04.2	Reméandrement (Remise en fond de talweg et maintien de l'étang de Voitre pour lutter contre les inondations) Gestion de l'accès du bétail au ruisseau - Plantation de ripisylve	Forte 2 290	
NI ILIO	Movenne	BUH01.1	Reméandrement (Remise en fond de talweg)	Forte 2 038	
AUM01 AUM02 AUM03 Te AUM04 AUM04 BUH01	woyenne	BUH02.1	Remodelage ponctuel	Forte	2038
	Moyenne	BUH02.1	Mise en place d'un passage à gué	Faible	80
AUMO1 TI AUMO2		DARDO1.1	Restauration de la qualité physique du cours d'eau	1100 420 120	
	Moyenne	DARDO1.2	Gestion de l'accès du bétail au ruisseau	Faible	250
	946	DARD02.1	Réouverture ponctuelle en fonction des potentialités	potentialités eau du dard Comblement de fossé ences Faible 860	
ARD02	1	DARD02.2	Remodelage de la confluence du ruisseau du dard		
		HAUT01.1	Remodelage d'affluents de façon méandriforme - Comblement de fossé		860
AUT01	Mauvaise	HAUT01.2	Reprise des ouvrages aux confluences	Faible	
1111		HAUT01.3	Gestion de l'accès du bétail au ruisseau	8	
AUT02	Moyenne	HAUT02.1	HAUTO2.1 Reméandrement (Remise en fond de talweg)		1956
EAN01	Mauvaise	JEAN01.1	Reméandrement (Remise en fond de talweg)	Moyenne	899
1		JEAN02.1	Reméandrement (Remise en fond de talweg) et gestion des affluents		
IAUT01 IAUT02 EAN01 EAN02 EAN03	Moyenne	JEAN02.2	Suppression ou dérivation du plan d'eau	Forte	1 771
		JEAN02.3	Gestion de l'accès du bétail au ruisseau		3-2-000000
EAN03	Mauvaise	JEAN03.1	Reméandrement (remise en fond de talweg)	Forte	652
EAN04	Mauvaise	JEAN04.1	Création d'un dalot et d'une passerelle - Gestion des embâcles	Faible	165
		VOYE01.1	Création de seuils et souches en bois		
OYE01	Bonne	VOYE01.2	Aménagement d'une passerelle	Faible	250
		VOYE01.3	Comblement du lit et mise en défens des berges	A September 1	8885
		VOYE02.1	Reméandrement (remise en fond de talweg)		
OYE02	Mauvaise	VOYE02.2	Suppression du plan d'eau - Création d'une zone humide	Moyenne	310
OYE02		VOYE02.3	Suppression des ouvrages de fortune		
		VOYE03.1	Reméandrement des secteurs recalibrés		e 165 e 250 nne 310
OYE03	Moyenne	VOYE03.2	Gestion de l'accès du bétail au ruisseau - Plantation de ripisylve	Forte	1 340
		VOYE03.3	Suppression des drains de surface		
OYE04	Moyenne	VOYE04.1	Restauration de la qualité physique (suppression des contraintes latérales vétustes, remodelage, injection sédimentaire, plantation de ripisylve)	Moyenne	940
_					

Reméandrement (remise en fond de talweg)

Gestion de l'accès du bétail au ruisseau - Plantation de ripisylve

31 500.00 € 208 500.00 €

VOYE05.1

VOYE05.2

VOYE05

Moyenne

Coût (€ HT) 75 400.00€ 279 000.00 €

304 000.00 €

554 500.00 € 479 500.00 €

168 500.00 € 259 500.00 € 194 700.00 € 271 500.00 € 301 500.00 € 65 100.00€ 107 000.00 €

57 000.00€

140 000.00 €

109 500.00 €

500 000.00 €

4 106 700.00 €

3701

TOTAL HT

Forte

OPÉRATION COLLECTIVE LIMITOX



Opération collective LIMITOX - mises en conformité techniques

À l'heure actuelle, 4 entreprises ont déposé un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau mais une 30aine de dossiers potentiels éligibles sont envisagés.

De plus, 6 dossiers sont actuellement en cours de finalisation avant dépôt (voir détail ci-après).

Les dossiers de demande d'aide financière doivent IMPÉRATIVEMENT être déposés sur la plateforme TSA AVANT LE 30 JUIN 2024

		Entreprise	COMMUNE	Projets	Décision	Montant Des travaux		Subvention estimée
Dossiers déposés	Dossier 101	SCIAGES DU PLATEAU	PASSAVANT	Déplacement du bac de traitement pour prévenir une pollution accidentelle des eaux + acquisition de rétentions	OK + attestation d'achèvement des travaux Ok	39 931 €	27 951 €	
	Dossier 102	EST'IMPRIM	ΔΙΙΙΕ(ΞΗΔΙΙΧ	Acquisition d'une machine CTP sans chimie	abandon du dossier de demande d'aides mais projet réalisé	433 788 €		
	Dossier 103	LOCATELLI DEBARDAGE	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	Couverture de l'aire de lavage + acquisition et mise en place de rétention pour le stockage des produits dangereux		54 071 €		37 850 €
	Dossier 104	MBP INNOVATION	AUTECHAUX	Mise en place d'une unité de traitement des condensats de compresseurs + acquisition de rétention		17 663 €		12 364 €

Opération collective LIMITOX – dossiers en cours de finalisation

Entreprise	Projets	Etat avancement	Montant Des travaux/investissements (exprimés en HT)	Subvention estimée	Taille entreprise
AC AUTOMATION	Acquisition de rétentions pour les bains de traitement des pièces (phosphatation) et pour le stockage de produits dangereux Acquisition et mise en place d'une unité de filtration pour les brouillards d'huiles	en cours de finalisation	27 776 €	19 443 €	PME
	Acquisition de bennes étanches pour le stockage de copeaux métalliques souillés				
JEAMBRUN APPAREILLAGE	Acquisition de rétentions pour le stockage des produits dangereux Acquisition d'une machine de dégraissage à alcool modifié	en cours de finalisation	environ 205 000 €	87500 €	PME
	Couverture + sécurisation du stockage des copeaux métalliques souillés par les huiles solubles				
PATOIS BERNARD galvanoplastie	Acquisition de résines échangeuses d'ions pour améliorer la qualité des effluents non domestiques	en cours de finalisation	25 000 €	17 500 €	PME
MARCEL MONNOT	Acquisition de rétentions + passage en zéro rejet liquide ?	En attente de résultats d'analyses + devis	6 752 € (rétentions) + 300 000 ? (évaporateur)	4726 € + ?	PME
BELARBRE	Acquisition de retentions pour le stockage de produits dangereux	en cours de finalisation	7 875 €	5 513 €	PME
SAPOLIN FRERES SARL	Acquisition de retentions + armoire de sécurité pour le stockage de produits dangereux	en cours de finalisation	5 038 €	3 527 €	PME
RAMBAUD FORET	Acquisition de retentions + armoire de sécurité pour le stockage de produits dangereux Acquisition d'un séparateur à hydrocarbures pour l'atelier mécanique	en cours de finalisation	environ 10 000 €	7 000 €	PME
					1







Opération collective LIMITOX - mise en conformité administrative



Comme lors de la première opération collective, il a été constaté que de nombreuses entreprises n'étaient pas à jour vis-à-vis de la réglementation administrative de leurs rejets d'eaux usées.



Opération collective LIMITOX - Rappel de la réglementation



ARTICLE L1331-10 du code de la Santé Publique

Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 64

« Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou, lorsque la compétence en matière de collecte à l'endroit du déversement a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale par le président [...].

L'autorisation prévue au premier alinéa fixe notamment sa durée, les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement. »



Opération collective LIMITOX – perspectives au second trimestre 2024



Par conséquent, le second semestre 2024 sera consacré à la régularisation administrative des Effluents Non Domestiques (END).

Concrètement, Océane CONTOZ et Léa GLEITZ vont se rapprocher des collectivités en charge de la compétence assainissement pour proposer un accompagnement :

- Dans les mises à jour des règlements d'assainissement en intégrant un volet END le cas échéant;
- Pour rédiger et délivrer les Arrêtés d'Autorisation de Déversements (AAD) manquantes aux entreprises visitées/connues par le biais de cette opération collective, ou le cas échéant, délivrer des Constats de Non Rejets (CNR).

Une réunion de travail avec les EPCIs inscrits dans l'opération LIMITOX sera proposée première 15aine de juillet.



02 RAPPORT PROVISOIRE ETUDE RKM

Rapport provisoire étude RKM



Un premier rapport provisoire de l'étude RKM, démarrée en février 2024, a été rendu mi-mai.

Ce rapport comporte 3 parties distinctes :

- 1. Un état des lieux comportant :
- Une synthèse des RKM du territoire (certains périmètres RKM apparaissant en réalité plus importants que ceux définis dans les études de 2013) + l'identification de 5 « nouvelles » RKM qui n'avaient pas été reconnues comme telles en 2013
- ✓ Une synthèse de l'organisation des UGE (unités de gestion de l'eau potable) sur le territoire
- ✓ Une première analyse multicritère de hiérarchisation des RKM du territoire
- 2. Des fiches RKM, comportant les études complémentaires qui pourraient être réalisées pour en acquérir une meilleure connaissance
- 3. Des fiches UGE, qui devront être vérifiées et validées par les maîtres d'ouvrage AEP





L'étude 2013 identifie sept ressources karstiques majeures sur le territoire de l'EPAGE, dont :

- 3 sont exploitées (ZSE) : Blanchefontaine, associée au forage de la Planche au Veaux, la source de Froidefontaine (exclue de ce bilan car fait l'objet d'une étude distincte), et les sources Œil de Bœuf et Oeuches.
- 4 ressources ne sont pas exploitées (ZSNEA) mais reconnues d'intérêt, à préserver pour l'alimentation future du territoire : la source Noire et Alloz (source du Cusancin), le Bief de Bran, les sources du Dessoubre et la source du château de la Roche.

Bilan de l'analyse des RKM du territoire

Pour trois de ces six ressources, l'évolution des connaissances hydrogéologiques justifie une redéfinition de leurs limites : intégration de l'affleurement des calcaires du Jurassique moyen existant dans la vallée du Doubs à Goumois que traverse le forage de la Planche aux Veaux. La base de données traçage montre un sous-dimensionnement des aires d'alimentation des sources du Dessoubre et du Cusancin. Des études récentes définissent des aires d'alimentation qui peuvent plus que doubler celles proposées en 2013.





Rapport provisoire étude RKM : état des lieux RKM Pont-de-Roide 1. Etat des lieux : synthèse des RKM du territoire Saint-Ursanne Bassin versant Doubs médian Carte de RKM définies en 2013 Sance Goume Bassin versant Cusancin Maîche Pierrefontaine-les-Varans Valdahon Bassin versant Dessoubre Bassin versan Doubs franco-suisse La Chaux-de-Fonds Périmètre EPAGE Doubs Dessoubre Morteau Le Locle Ressources karstiques majeures du territoire Ressources exploitées Ressources non exploitées FRANCE Bassin versant Haut-Doubs

SUISSE

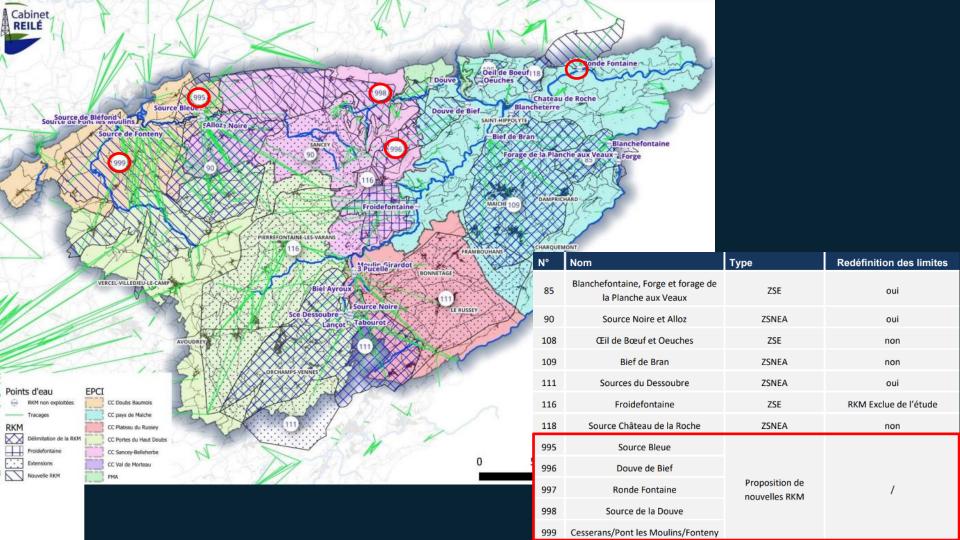
1. Etat des lieux : synthèse des RKM du territoire

Bilan de l'analyse des RKM du territoire

Il existe par ailleurs sur le territoire au moins cinq autres grands systèmes karstiques :

- Celui des sources anastomosées de Bléfond, Cesserans, Pont les Moulin et Fonteny, qui sont entre autres les résurgences des pertes de l'Audeux.
- La Source Bleue, voisine mais distincte de la source Noire à l'amont de la vallée du Cusancin.
- La Douve de Bief, située en rive gauche du Doubs en aval de Saint-Hippolyte.
- La Douve située à Feule, résurgence des pertes de la Barbèche.
- Ronde Fontaine qui émerge en rive droite du Doubs en amont de Saint-Hippolyte.







1. Etat des lieux : synthèse des RKM du territoire

Les prélèvements actuels représentent 4.3% des débits d'étiage des RKM, et seulement 3.5 % de l'ensemble des systèmes.

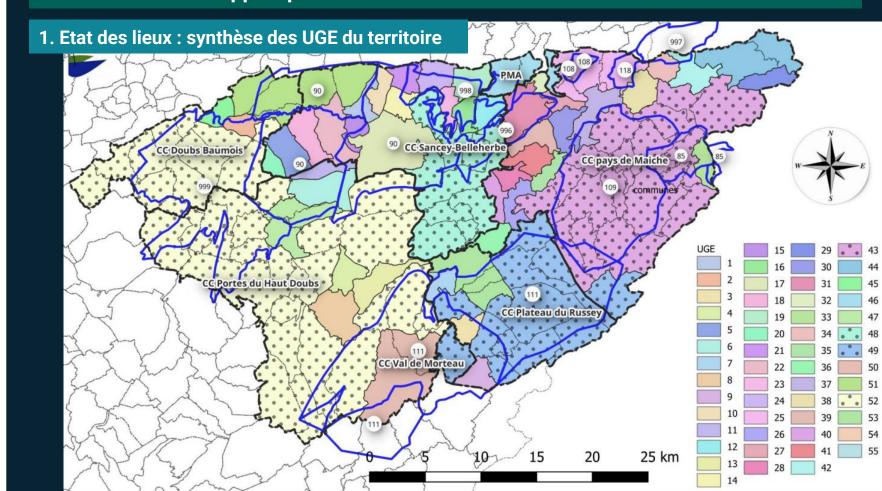
Avec un débit spécifique moyen voisin de 10 L/s.km², la recharge de chaque ressource est au moins de 8 fois plus élevée que les débits disponibles en étiage.

Le périmètre EPAGE Doubs Dessoubre dispose donc à priori de ressources abondantes.

Les problèmes d'alimentation actuels ou à venir de ce territoire ne sont donc pas quantitatifs mais liées à la nature des ressources actuelles, qui exploitent la <u>zone épiphréatique</u> (interface entre zone saturée et zone non saturée de l'aquifère) du karst vulnérable au changement climatique.

Les ressources d'avenir pour ce territoire sont ces ressources majeures, qui sont plus difficiles à capter que les ressources historiques, et plus difficiles à protéger en raison des superficies de leurs aires d'alimentation.







RKM		UGE	Besoins (m³/jour)	Ressource actuelle	Observations
4-	Blanchefontaine, Forge et forage de la	CC pays de Maiche_Blanchefontaine	3832	RKM (5880 m3/jour)	Blanchefontaine ne couvre plus que 50% des besoins en étiage (complément apporté par le forage)
85	Planche aux Veaux (ZSE)	CC pays de Maiche_Goumois	12	Source du Fays	Turbidité ponctuelle
		C de Chazot	30	Sces La Reculée/Didier	Bactério et turbidité, achat d'eau en complément
		C de Lanans	55	Sces Pré la Combe/Vivier/Giragoillot	Bactério et turbidité,
		C de Landresse	60	Sces La Combe/les Douves	Bactério et turbidité ponctuelles
		C Orve	17	Sce La Cote	Bactério et turbidité, achat d'eau en complément
	Source Noire et Alloz	C Ouvans	15	Achat SIEHL	Achat d'eau (100%)
90	ou Source Bleue	C de Rahon	50	Sces tête des Fourches/Chapelle Ste Anne	Bactério, achat d'eau en complément
ou	(ZSNEA)	C de Randevillers	36	Sces Vanottes/La Praz	Bactério et turbidité,
995	(ESTELLY)	C de Sancey	351	5 Sources	Achat d'eau en complément
		C de Servin	39	Sces Prés Muot/Malchenot	Bactério et turbidité, achat d'eau en complément
		C de Vaudrivillers 23		Sces Pommeret/Rougenne	Bactério et turbidité, achat d'eau en complément
		C de Vellevans	99	Sce Trois Fontaines	Bactério et turbidité, achat d'eau en complément
		SIE de Vellerot les Vercel	141	Achat SIEHL	Ressources abandonnées
		SIE Val de Cusance		Puits du Breuil	







	RKM	UGE	Besoins (m3/jour)	Ressource actuelle	Observations
108	Œil de Bœuf et Oeuches	CC pays de Maiche_Lomont	260	RKM (280 m3/jour)	
		CC pays de Maiche_Fleurey	45	Sce du village	Bactério,
109	Bief de Bran / Blancheterre	CC pays de Maiche_Saint- Hypolythe	152	RKM (280 m3/jour)	Bactério,
		CC pays de Maiche_Valoreille	86		
		C Laval le Prieuré		Source des Berçots	Bactério Chronique
		C Noel Cerneux	129	Source sous les Etangs	Ressource déficitaire, achat d'eau au SIE du Russey
	Courses du	C la Bosse		Source de la Combe	Turbidité
111	Sources du Dessoubre	SV du Prieuré	156	Source du Mouin du Bois	Achat d'eau en étiage et épisodes turbides
		SIE Haut plateau du Russey	1189	Sce Moulin Bourney	Importation d'eau
		SIEHL	3170	Ressources de la vallée de la Loue	Importation d'eau





	RKM	UGE	Besoins (m3/jour)	Ressource actuelle	Observations
		CC pays de Maiche_Soulce-Cernay	15		Potentiellement déficitaire à moyen terme
	ou	CC pays de Maiche_Burnevillers	71	Sces Moulin de Frenois/Abreuvoirs	Turbidité, ressource déficitaire
0u		CC pays de Maiche_Glere- Montancy	168		Bactério, déficitaire en étiage
997		CC pays de Maiche_Montjoie	7		déficitaire
		CC pays de Maiche_Vaufrey	48		
		CC pays de Maiche_Bief	25	Sces Pré Chouffot/Gaudiot 1 et 2	
996	6 Douve de Bief	CC pays de Maiche_Dampjoux	19		
		CC pays de Maiche_Terre de Chaux	90	Absence	Achat d'eau à la commune de Belleherbe





RKM		UGE	Besoins (m3/jour)	Ressource actuelle	Observations
		C Peseux	27	Sce du Champ du Moulin	
		C de Rosière sur Barbèche	37	Sce Chenalière	Contamination bactériologique ponctuelle
		C de Valonne	69	Sce Guillaume Drouge	
		C de Vellerot les Belvoir	42	Sce du Lomont	
998	Source de la Douve	C de Vernois les Belvoir	16	Sce Montagney	Contamination bactériologique ponctuelle
		C de Vy les Belvoir	35	Sce Vellerot/village/Lotissement	Contamination bactériologique fréquente
		PMA - Feule			
		PMA - Solemont			
		PMA - Noirefontaine			
		C de Guyon les Bains	13		
999	Cesserans/Pont les Moulins/Fonteny	C de Pont les Moulins			
	iviouiins/Fonteny	SIEHL	3170	Puits vallée de la Loue	Importation d'eau





- a. Cinq ressources remplissent les conditions des ressources majeures (sous réserve des compléments d'étude proposés), à savoir une disponibilité de l'eau en adéquation avec les besoins du secteur en tenant compte de l'incidence des changements climatiques, et des enjeux de protection apparents qui paraissent compatibles avec une utilisation pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. Ce sont les RKM:
 - i. Blanchefontaine/forage de la Planche aux Veaux;
 - ii. La source Bleue dans la vallée du Dessoubre (préférentiellement à la

Source Noire pour laquelle la densité de population ne donne qu'une

estimation partielle les enjeux);

iii. La Douve de Bief ;

iv. La source de la Douve dans la vallée de la Barbèche.





a. Les sources du Dessoubre remplissent les critères quantitatifs des RKM, mais avec un enjeu de pollution fort au regard des activités actuelles ou passées présentent dans son AAC. Cette RKM est néanmoins dans un secteur desservi par des importations d'eau, et qui se caractérise par des besoins potentiels forts.

Il n'existe pas dans ce secteur amont du Dessoubre d'autres RKM susceptibles de la remplacer. La préservation de cette ressource apparait donc un enjeu d'avenir pour cette partie du Haut-Doubs.

b. Les RKM Œil de Bœuf et Oeuches, Source Château de la Roche présentent des débits d'étiage limités, sans réserve (fonctionnement jurassien) qui pose la question de leur aptitude à sécuriser l'alimentation en eau potable future des populations de cette partie de la vallée du Doubs. Dans ce secteur, elles pourraient être avantageusement remplacées par les 2 Douves.



- 1. Etat des lieux : synthèse analyse multicritère
- c. La vulnérabilité du Bief de Bran limite l'intérêt de cette ressource, dans un secteur où les besoins sont très largement garantis par une autre RKM qui apparait moins vulnérable (Blanchefontaine/forage de la Planche aux Veaux).
- d. Les données concernant la source de Ronde Fontaine, dont l'aire d'alimentation est principalement sur le territoire Suisse, sont trop parcellaires à ce stade de l'étude pour évaluer son intérêt.

2. Fiches RKM

Les fiches RKM font ressortir les besoins d'acquisitions de données complémentaires pour une compréhension pleine et entière du fonctionnement des RKM.

Lors du COPIL de démarrage de l'étude, il avait été précisé la nécessité future de définir qui de l'EPAGE et des maitres d'ouvrages AEP serait le plus à même de prendre la charge financière de ces études complémentaires (financées à hauteur de 70% par l'AERMC).

Du rapport, ressortent les premiers chiffrages suivants :

- ✓ Forages : 283 000 €
- ✓ Suivis continus qualité et quantité + diagnostics de décharges + traçages : 144 000 €
- ✓ Pour rappel le coût de l'étude est de 92 244 € TTC
- ✓ 70 000 € ont été budgétés en 2024 pour l'étude RKM
- ✓ 50 000 € ont été budgétés en études imprévues





2. Fiches RKM

RKM	l N°	996	997	995	118	109	90	998	85	111	108	999
No	m	Douve de Bief	Ronde fontaine	Source bleue	Château de la Roche	Bief de Bran	Sce Noire et Alloz	Sce de la Douve	Blanchefontaine	Sces du Dessoubre		Cesserans/Pont les Moulins/Fonteny
Ту	pe .	ZSNEA	ZSNEA	ZSNEA	ZSNEA	ZSNEA	ZSNEA	ZSNEA	ZSE	ZSNEA	ZSE	ZSNEA
Analyses d'eau (4 DCE	Coûts unitaire	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €		5 164.00 €		5 164.00 €
	Nbre	1	1	1	1	1	1	1	*	7		1
adduction)	Total (HT)	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €	5 164.00 €		36 148.00 €		5 164.00 €
Traçages	sites injection	Rejet EU La Grange, Froidevaux, Courcelle et			Perte de la Tannerie			Rejet EU Feule et Solemont			Bassin fermé le bas des Champs	
Haçages	Coûts unitaire	5 340.00 €			5 340.00 €			5 340.00 €			5 340.00 €	
	Nbre	4			1			2			1	
	Total (HT)	21 360.00 €			5 340.00 €			10 680.00 €			5 340.00 €	
Suivi quantitatif	Coûts unitaire	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €					3 600.00 €	
(mesure débit 6 mois)	Nbre	1	1	1	1	1					11	
(mesure debit o mois)	Total (HT)	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €					39 600.00 €	
Géophysique pour	Coûts unitaire							5 720.00 €		5 720.00 €		5 720.00 €
	Nbre							1	72	1		1
forages	Total (HT)							5 720.00 €		5 720.00 €		5 720.00 €
	Profondeur (en m)							80	150	150		100
Forage de	Coûts unitaire							22 300.00 €	40 500.00 €	40 500.00 €		27 500.00 €
reconnaissance	Nbre				-			2	1	2		2
	Total (HT)							44 600.00 €	40 500.00 €	81 000.00 €		55 000.00 €
Diagnostique site	Coûts unitaire	5 250.00 €			5 250.00 €							
polué	Nbre	1			1							
	Total (HT)	5 250.00 €			5 250.00 €							
TOTA		35 374.00 €	8 764.00 €	8 764.00 €	19 354.00 €	8 764.00 €	5 164.00 €	66 164.00 €	40 500.00 €	122 868.00 €	44 940.00 €	65 884.00 €
TOTA	LTTC	42 448.80 €	10 516.80 €	10 516.80 €	23 224.80 €	10 516.80 €	6 196.80 €	79 396.80 €	48 600.00 €	147 441.60 €	53 928.00 €	79 060.80 €
												PACE Doube



Besoin vérification fonctionnement de chaque fiche UGE par les maîtres d'ouvrage

Les COPIL localisés de rendu de cette première phase de l'étude seront organisés en septembre prochain afin de : valider les résultats, vérifier l'organisation des UGE et définir les études complémentaires qui peuvent être démarrées, et pour lesquelles les maîtres d'ouvrages se sont positionnés pour leur financement.



03

BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DES DERNIÈRES ANNÉES



Bilan financier des travaux des dernières années*

*Postes GEMAPI financés au projet et aux % de ce dernier donc recettes intégrées au bilan, mais pas les dépenses

Coût total du projet d'effacement des seuils de **Neuf-Gouffre et Fleurey** & de restauration morphologique et des fonctionnalités des zones de retenues

Etudes*	Suivi	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Subv. AERMC	Subv. Région	Subv. Département	FCTVA	Reste à charge total	Taux financement total
140 766 €	22 104 €	62 694 €	562 934 €	406 741 €	35 187 €	92 201 €	99 987 €	154 382 €	80%

^{*} Comprenant également études TELEOS : 2016 pour étude des 4 seuils (Fleurey, Neuf-Gouffre, Voyèze, Vieux-Moulins) + 2017 AVP Fleurey pour 52 374 € TTC

DÉPENSES TOTALES: 788 498 €

RECETTES TOTALES: 634 116 €

RESTE À CHARGE TOTAL : 154 382 €, soit financement du projet à 80%





Bilan financier des travaux des dernières années

Coût total du projet d'effacement du seuil de la **Voyèze**, **reprise des piles du pont**, **prolongement de la passe à poissons** & de restauration morphologique et des fonctionnalités de la zone de retenue

Etudes	Suivi	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Subv. AERMC	Subv. Région/ Feder*	Subv. Département	FCTVA	Reste à charge total	Taux financement total
107 298 €	-	42 054 €	666 312 €	490 874 €	86 598 €	17 248 €	132 980 €	127 563 €	84%

^{*} Subvention Région : 8 918 € + FEDER : 77 680 €

DÉPENSES TOTALES: 815 665 €

RECETTES TOTALES: 688 102 €

RESTE À CHARGE TOTAL : 127 563 €, soit financement du projet à 84%





Bilan financier des travaux des dernières années

Coût total du projet d'implantation de la passe à poissons de la scierie des Noues

Etudes	Suivi	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Subv. AERMC	Subv. suivi AAPPMA + FDP25	PPMA Subv.		Reste à charge total	Taux financement total
40 770 €	40 173€	13 860 €	109 896 €	131 630 €	5 919 €	8 093 €	31 158 €	27 899 €	86%

DÉPENSES TOTALES : 204 699 €

RECETTES TOTALES: 176 800 €

RESTE À CHARGE TOTAL : 27 899 €, soit financement du projet à 86%





Les dossiers des projets de la Reverotte et du barrage des Pipes avaient été déposés pour une demande de financement en mécénat par le Fonds Nature 2050 & CDC biodiversité (filiale de la Caisse des dépôts) courant 2023. Le projet du barrage des Pipes n'a pas été retenu.

Les projets soutenus par le fonds MAIF pour le vivant (en savoir plus : appel à projet 2023-2024)

millions d'euros

proiets

actions cibles

Entre 85 000 et 500 000€ par projet

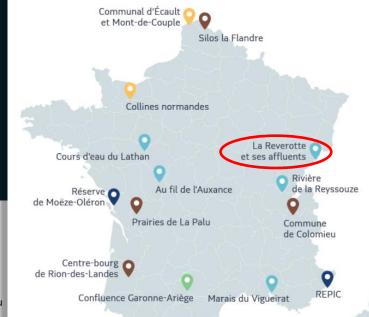
En revanche la Reverotte a été retenue pour une prise en charge des 20% restants par le Fonds Maïf pour le vivant, soit à hauteur de 116 258 €.

fonds MAIF pour le vivant



Localisation des projets et actions cibles

- Biodiversité en ville
- Ecosystèmes marins et côtiers
- Restauration de continuités écologiques
- Restauration de zones humides et cours d'eau
- Transition agricole et forestière





Estimatif coût total du projet de restauration morphologique et des fonctionnalités de la Reverotte

Etudes	Suivi	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Subv. AERMC	Subv. Région/ Feder*	Subv. fond Maïf	FCTVA	Reste à charge total	Taux financement total
68 514 €	-	59 123 €	451 620 €	329 896 €	51 581 €	116 257 €	95 021€	- 13 499 €	102 %

^{*} Subvention Région : 3 310 € + FEDER : 52 107 €

DÉPENSES TOTALES: 579 256 €

RECETTES TOTALES: 592 758 €

RESTE À CHARGE TOTAL : - 13 499 €, soit financement du projet à 102 %





Coût total du projet d'effacement du barrage des **Pipes** & de restauration morphologique et des fonctionnalités de la zone de retenue

Etudes	Suivis*	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Subv. AERMC	Subv. Feder	CC Doubs Baumois	FCTVA	Reste à charge total	Taux financement total
55 039 €	31 445 €	35 860 €	666 620 €	434 774 €	78 896 €	12 527 €	129 421 €	120 417 €	85%

^{*} Suivi herpétofaune + suivi n-1, N+3 et N+6 (morpho, piscicole, t°c, macroinvertébrés, etc.)

DÉPENSES TOTALES : 788 964 €

RECETTES TOTALES: 668 548 €

RESTE À CHARGE TOTAL : 120 417 €, soit financement du projet à 85%





Estimatif coût total du projet de restauration morphologique et des fonctionnalités des ruisseaux de **Fleurey et Moricemaison**

Etudes	Suivi	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Subv. AERMC	Subv. Feder	FCTVA	Reste à charge total	Taux financement total
11 102 €	-	936 €	26 620 €	22 550 €	3 865 €	6 341 €	5 901€	85 %

DÉPENSES TOTALES: 38 658 €

RECETTES TOTALES: 32 757 €

RESTE À CHARGE TOTAL : 5 901 €, soit financement du projet à 85 %



PRISES EN CHARGE FRAIS
DE DÉPLACEMENT PRÉSIDENT &
VICE-PRÉSIDENTE NATURA 2000



Prise en charge frais de déplacement Président et Vice-Président Natura 2000

Le Président et la Vice-Présidente du COPIL NATURA 2000 du site de la Vallée du Dessoubre ne bénéficient pas d'indemnités de fonction.

Il est proposé la mise en place d'un remboursement des frais de déplacements liés aux mandats, et pris en charge sur la base des barèmes pratiqués par la collectivité sur présentation des justificatifs.



CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Création poste adjoint technique

- Une convention entre la CCPM et l'EPAGE avait été mise en place en 2020, alors que l'EPAGE n'était pas encore propriétaire, pour l'entretien des bureaux de l'EPAGE. Il était effectué par un agent d'entretien employé par la CCPM. Cette personne ne souhaite plus assurer cette mission.
- Aussi il est proposé au Comité syndical de créer un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour 4/35ème à compter du 1er juin 2024 pour l'entretien de l'ensemble des locaux sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe (son grade actuel).
- Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique.







Création poste adjoint technique

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 5° du Code Général de la Fonction publique : Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Il sera facturé à la CCPM 1h hebdomadaire pour l'entretien des bureaux qui leur sont loués.





COMITÉ SYNDICAL – EPAGE DOUBS DESSOUBRE – 28 MAI 2024

DÉLIBÉRATION HEURES COMPLÉMENTAIRES



Délibération heures complémentaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits t obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu le budget de l'EPAGE Doubs Dessoubre ;

Cette délibération ne concerne que l'agent d'entretien et permettra le versement d'une meilleure rémunération.

La délibération ne concerne en effet que les agents en catégorie C et B à temps non complet.

Tous les agents de l'EPAGE sont sur des postes à temps complet, certains étant en temps partiel.





Délibération heures complémentaires

Considérant que les heures complémentaires sont les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à un emploi à temps non complet qui ne dépassent pas la durée de travail effectif (35 heures à ce jour).

Considérant que la rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

Considérant que le Comité syndical qui recourt aux heures complémentaires peut décider d'une majoration de leur indemnisation selon les modalités suivantes :

- 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet
- 25 % pour les heures suivantes.





Délibération heures complémentaires

Considérant que les heures effectuées au-delà de la durée de travail effectif sont rémunérées, le cas échéant, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret du 6 septembre 1991 (indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents éligibles).

Il sera proposé au Comité syndical, d'instaurer la majoration des heures complémentaires) dans les conditions définies par le Décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.





Réflexion délibération RIFSEEP

Une réflexion sera par ailleurs à engager en ce qui concerne les montants plafond de RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) des agents de l'EPAGE régis par une délibération de 2018 (révisée en 2021) et qui sont très bas et ne permettent pas de souplesse salariale.

Le RIFSEEP comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).

IFSE

L'indemnité de fonctions, sujétions, et expertise constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. Tous les agents de l'EPAGE ne disposent pas d'IFSE, mais cet outil peut permettre une reconnaissance les responsabilités ou de la charge de travail qui incombent à certains agents.

CIA

Le complément indemnitaire annuel est une prime facultative qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir du fonctionnaire. Cette seconde prime, peut permettre le versement d'une prime de fin d'année basée sur les résultats de l'entretien annuel de l'agent.



O7 INFORMATIONS DIVERSES



Barrage du Theusseret - Rappel démarches

2014 Etude TELEOS

2018Etudes complémentaires
MO EPTB Saône & Doubs

Janvier 2021 Naissance EPAGE Doubs Dessoubre Printemps 2021
Echanges au sein EPAGE
sur stratégie Theusseret

Eté 2021

Courrier OFEV & Préfet du Doubs Theusseret/ Moulin du Plain Printemps et été 2022 Rencontres commune Charmauvillers et CC Pays de Maîche Décembre 2022 Réunion cadrage sous-Préfet de Montbéliard Mai 2023
Arpentage et création parcelle cadastrale



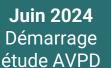


Barrage du Theusseret - Rappel démarches

Octobre 2023

Délibération CC Pays de Maîche, démarrage procédure bien sans maître Avril 2024 – Juin 2024
Barrage dans patrimoine
CCPM > remise en
gestion à l'EPAGE

Juin 2024 – Juillet 2024
Rencontre commune
Saignelégier et
propriétaires riverains



Fin 2024 Rendu AVPD, démarrage PRO

Printemps 2025 Rendu PRO

Printemps 2025
Dépôt DLE France +
Dossier autorisation
travaux Suisse

Travaux automne 2026

?





Barrage du Theusseret - Référé contre procédure bien sans maître

11 mars 2024 : La CC Pays de Maîche reçoit une requête en référé (et pas un référé-suspension) transmise par le Tribunal administratif de Besançon et déposée par Hydrauxois, l'association « Sauvons le Theusseret » et M. Georges CATTIN.

La procédure bien sans maître est attaquée par les opposants au projet à 2 titres :

- Il est illégal que la procédure soit portée par la CC et non par la commune de Charmauvillers (ayant pourtant renoncé à porter la procédure par délibération du 13/12/2022 mais sans transférer cette compétence à la CC);
- La procédure est possible à certaines conditions dont le fait que les contributions foncières n'aient pas été acquittées depuis 3 ans, or le barrage n'est pas implanté sur une portion cadastrée, la parcelle a donc été créée à la demande de l'EPAGE et de la CCPM et régularisée auprès des services des domaines et de la DDFIP en 2023.

Demande des requérants : annulation de l'arrêté du Président de la CCPM du 24/10/2023 portant constation de vacance de l'immeuble + condamnation de la CC à 3 000 € de frais.



Barrage du Theusseret - Référé contre procédure bien sans maître

05 avril 2024: Le cabinet d'avocats Hélios, basé à Lyon et spécialisé en droit de l'environnement, est recruté et un premier échange est organisé avec la CCPM et l'EPAGE. Les frais d'avocats seront acquittés par l'EPAGE.

A la lecture des 1ers éléments le cabinet se veut rassurant l'argumentaire ne paraissant pas solide, un mémoire est en cours de rédaction par la cabinet Hélios et sera transmis à CCPM et EPAGE mi-mai. Sur la base de ce mémoire il sera réfléchi avec CC et EPAGE les suites à donner.

Sur la base des conseils du cabinet Hélios :

- ✓ La CCPM continue et finalise la procédure bien sans maître : délibération du conseil communautaire puis arrêté du Président en juin prochain pour prise de possession de l'immeuble avant remise en bien propre ou en gestion à l'EPAGE ;
- ✓ L'EPAGE a publié le marché d'étude du Theusseret le 08 avril dernier pour une date de réponse fixée au 24 mai, l'étude ne sera démarrée que lorsque la procédure sera terminée et le barrage remis en gestion EPAGE, soit fin juin au plus tôt.

COMITÉ SYNDICAL — EPAGE DOUBS DESSOUBRE — 28 MAI 2024



Rencontre des associations de spéléologie le 22 mai dernier à P-L-V.

Suite à certaines activités spéléologiques qui posent questions et une méconnaissance générale des règles définies pour ce type d'activité, l'EPAGE Doubs Dessoubre a souhaité organiser une réunion d'information en présence de la DDT du Doubs, DREAL Bourgogne Franche-Comté, Association départementale de spéléologie et associations locales, associations de protection de l'environnement, collectivités et élus locaux.

Le but de la réunion était d'obtenir des précisions/éclaircissements de la part des associations de spéléologie sur certaines activités d'une part (équipement permanent en falaise cascade du Lançot interdit en APPB falaises calcaires, sorties cet hiver grotte Sainte-Catherine avec éclairages en période hibernation chauves-souris, intervention en berge du Dessoubre aux 3 Pucelles, etc.), et d'autre part bénéficier des éclairages des services de l'Etat et des autres acteurs sur l'encadrement de la pratique de la spéléologie.

Une convention sera signée à l'automne entre EPAGE et spéléologues concernant règles et cadre général de la pratique et attendus en la matière par l'EPAGE et les associations de spéléologie.





Retrait de Sarah POTIER-GIQUEL pour le poste de chargé de mission Tourbières dédié aux projets BEL : nouvelle publication pour réponse 21 juin

Fin de contrat Raphaël DOMICE au poste de chargé de mission RKM : publication offre pour réponse 28 juin

TOW PRENOM

Poste visé



23 ans

E-mail

hello@reallygreatsite.com

+0 212 123 24 25

123 Anywhere, France

Langue

Anglais, Espagnol

Permis

B + Véhicule

COMPÉTENCES









CENTRES D'INTÉRÊT

Voyage Sport Musique

ÉDUCATION

L'intitulé du diplôme

Nom de l'établissement

2020 - 2022

L'intitulé du diplôme

Nom de l'établissement 2017 - 2020

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Nom de l'entreprise Poste occupé

Juillet 2022 - actuel

Mettez ici une description de vos expériences. Utilisez des noms pour décrire les tâches. Par exemple. : création, développement, etc..

Nom de l'entreprise

Poste occupé

Juin 2022 - Septembre 2022

Mettez ici une description de vos expériences. Utilisez des noms pour décrire les tâches. Par exemple. : création, développement, etc..

Nom de l'entreprise

Poste occupé

Juillet 2020 - Septembre 2020

Mettez ici une description de vos expériences. Utilisez des noms pour décrire les tâches. Par exemple.







Proposition prochaines réunions EPAGE

- Bureau : vendredi 13 septembre à 10h à Pierrefontaine-les-Varans
- Comité Syndical : mardi 24 septembre à 19h à Sancey





3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte





contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur https://doubsdessoubre.fr/





